

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire... 12 0 0

FRUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, première insertion... 25.-

Education.

Industrie.

Progrès.

INSTITUT CANADIEN.

UN MOT SUR LE COMITÉ DE RIMOUSKI.

(Suite.)

CONSTITUTION MÉDICALE.

Quant à la taille, aux formes extérieures, à la force musculaire, elles sont les mêmes que dans le reste du pays.

Le climat est tellement salubre qu'il me serait impossible de noter une affection qui lui soit propre.

Le rachitisme, les scrofules, les affections cancéreuses, les fièvres irritatives et celles dites putrides sont excessivement rares.

Les maladies les plus communes sont les inflammations franches, les collections hémorrhagiques, les maladies nerveuses et les maladies de peau.

En automne et le printemps apportant ici comme ailleurs une augmentation dans le nombre des maladies.

Les causes qui produisent, je n'hésite pas à le dire, les deux tiers des maladies sont : un travail disproportionné à l'âge des jeunes gens qui n'ont pas encore atteint leurs parfait développement ; la seconde, et de beaucoup la plus regrettable, c'est le traitement incendiaire et meurtrier que l'on fait subir à la mère et à l'enfant nouveau né.

DE LA POPULATION.

Je suis un de ces fils de l'aride Bretagne, Qui naissent sur la lande aux dolmens de granit.

Respirent l'air des flots et l'air de la montagne. Et baignent les degrés du calvaire béni.

LORGERIE.

Excepté dans la seigneurie de Mitis, il existe peu d'étrangers dans le comté de Rimouski.

Cet établissement de Mitis créé, il n'y a pas à en douter, dans le but de donner un démenti au mode d'agriculture canadienne, n'a pas obtenu le succès désiré ; ces agriculteurs ne sont pas plus riches que les nôtres et vivent avec moins de bien-être.

Les Canadiens ici sont les mêmes que dans les autres parties du pays, pourtant ils ont plus conservé du caractère primitif de cette franche hospitalité sans arrière pensée d'intérêt, qui dans certains endroits se sont altérés au contact égoïste du commerce et de la spéculation.

On voit ici comme chez tous les Canadiens cet amour des émotions des aventures, qui fait braver les fatigues et les périls.

On voit ici comme chez tous les Canadiens cet amour des émotions des aventures, qui fait braver les fatigues et les périls.

soir que la neige pour tout lit. Et l'automne quand des vaisseaux attendus débarquent leurs pilotes ou font côtes sur les flots, cette hardiesse sert à l'humanité ; vous voyez des canots aller au secours des équipages à travers les banquises de glaces, souvent à l'entrée de la nuit.

Avant d'aller plus loin, je dois dire un mot sur une question vitale, l'instruction publique : celle qui se transmet par la voie des journaux est assez répandue, mais malheureusement le nombre des lecteurs est plus considérable que celui des souscripteurs.

Parlant de cette digression, si je suivais les impulsions de mon cœur et de ma pensée j'écrirais beaucoup ; mais je reprends ma modeste tâche.

N'oublions pas les descendants de cette race qui a foulé avant nous la terre de notre belle patrie.

"Pauvres oiseaux que Dieu bénit,

De la ville

Qu'on nous exile,

Pauvres oiseaux que Dieu bénit,

Au fond des bois pend notre nid."

Il n'y a pas de village sauvage dans le comté de Rimouski ; mais bon nombre de Micmacs et de Malécites visitent nos rivières et nos bois.

sion de ces hommes, qui abdiquant les voluptés de la terre, se dévouent à un culte, qui pour inspirer de pareils sacrifices, ne peut être autre que celui du Dieu dont, tous les jours, ils ont entendu l'hymne chanté par la création.

Quand je compare le sort de ces sauvages chrétiens, se suffisant à eux-mêmes, se contentant dans la contemplation de la nature et de son auteur ; quand je compare leur sort avec celui que la société a fait à grand nombre d'entre nous, sur l'honneur ! je me dis, si des malheurs, comme j'en sais, infligés par la main des hommes venaient fondre sur ma tête, je ne serais pas longtemps la risée des heureux !

N'allez pas conclure de tout ceci que je regarde l'état sauvage comme le critérium de la dignité humaine. Non, mais ce peut être un azile pour des malheurs exceptionnels ; azile que je préférerais à l'émigration en terre étrangère.

IMPORTANCE DE CE COMTÉ.

On conçoit qu'un comté si vaste avec une population qu'on peut évaluer actuellement à 20,000 âmes d'après un calcul fait sur les derniers recensements que mon ami M. Girou, greffier du ci-devant district et l'obligance de me fournir, on conçoit qu'un tel comté doit avoir une très grande importance.

Le comté de Rimouski alimente sept chantiers à bois, pour l'alimentation desquels il ne reçoit du dehors qu'une minime proportion d'objets de consommation.

Ces chantiers fournissent actuellement des charges à 40 à 50 navires, qui en partie sont approvisionnés ici, et qui prennent chacun terme moyen 10,000 madiers, ce qui fait pour les moindres années 400,000 madiers, ou en d'autres termes une valeur moyenne de £40,000 fournie à l'exportation.

Les goëlettes et autres embarcations côtières emportent tous les ans hors du comté environ 2,000 tonneaux de tous produits agricoles dont le blé froment en espèces ou réduit en farine, forme la plus grande partie et qui est estimé à £5 par tonneau, fournirait une somme de £10,000, non compris les valeurs provenant des pelletières. Des huiles et poisson dont je porte la valeur à £1,500 au moins ; formant un total de valeurs exportées au montant de £51,500 années moindres. On peut estimer à £30,000 la valeur des objets importés dans le comté.

Le revenu territorial du comté s'est élevé l'année dernière à £1,322 12s. 0d., dont £900 pour la coupe des bois et £422 12s. 0d. pour vente de terres de la commune.

En sorte que si toute la population de la province fournissait la même proportion que les 20,000 âmes du comté de Rimouski, on aurait

une circulation de valeurs au montant d'à-peu-près 5,000,000 de louis.

Et ou égard à la représentation cette somme devrait s'élever jusqu'au montant de £6,688,000 et le revenu territorial provenant des ventes et loyers seulement à £108,453 4s. 0d. Si chaque membre devait se présenter avec sa part d'un pareil budget sous peine d'être dépourvu de ses prérogatives, sans doute que nos amis de l'ouest montreraient plus d'un bout d'oreille.

Si je parle de l'étendue du commerce des bois et du commerce d'importation, ce n'est pas que je considère cette activité maladroite comme un bien réel pour le pays, au contraire je la regarde comme diamétralement opposée à notre intérêt, en ce qu'elle détourne de l'agriculture cette seule vraie source des richesses durables. Car que recevons nous en échange de notre exportation ? rien qui puisse être appliqué sur le sol, aucuns produits qui puissent le féconder, aucun genre d'industrie qui puisse nous aider à son exploitation ; mais un peu de circulation qui va tarir avec la source tarissable qui l'aura produite.

A propos de ce pillage de nos forêts, ce comté peut-être une question de savoir si les seigneurs qui tiennent leurs propriétés à charge de concéder ont le droit de disposer pour un autre usage des parties immenses de terrain qu'ils sont destinés à protéger et à la dilapidation desquelles ils prêtent une main dénaturée.

La seule cause du retardement dans l'établissement des terres de la couronne vient de la tenure en franc et commun socage, c'est ici qu'on peut bien remarquer dans la pratique l'erreur de ceux qui ont prétendu que la tenure seigneuriale s'opposait à la prospérité du pays, c'était une belle thèse pour faire parade d'un républicanisme vrai ou faux. Pour moi jamais je ne jette les yeux sur un contrat de concession sans me ficher tout rouge de voir vendre à l'homme un droit qui lui appartient par les lois de la nature et de la raison ; mais d'un autre côté dans la tenure en franc et commun socage vous fait-on un présent de ce qui de droit vous appartient, non, on vous le fait payer comptant, tandis que d'autre part on ne vous en demande que la rente. D'ailleurs les obligations du seigneur envers son censitaire sont qu'il n'y a plus de parité. Et ce point est si bien senti que toutes les seigneuries ici sont établies, tandis que les townships dont plusieurs sont pourtant d'une plus grande valeur que plusieurs seigneuries, sont inhabitées. Et comment en serait-il autrement, celui qui n'a pas d'argent, mais bien de bon bras peut commencer avec son courage seul et son énergie, un établissement qui jamais peut-être il n'aurait le moyen de payer. Je suis persuadé que si la province établissait ses terres en tenure seigneuriale, elle se verrait bientôt avec un revenu que ne lui donnera jamais la vente des terres de la couronne qui se vendent peu. Le seul changement qui me semble, qu'il semblerait de faire serait de retrancher certains droits vexatoires comme ceux sur la pêche et la chasse, et de fixer les rentes à un certain taux qu'on ne pourrait outrepasser et de faire disparaître des contrats la lettre morte, mais injurieuse, reste des temps de barbarie et de despotisme.—A continuer.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

LE DERNIER DES GROGNARDS,

La Comtesse d'Harleville

LE MARGUILLIER.

(Suite.)

IX.

DISTRACTIONS.—VIEUX SOUVENIRS.

Lorsque la connaissance d'une nouvelle frasque de la comtesse d'Harleville parvenait à son mari, au moyen d'avis officieux, celui-ci trop faible, ou plutôt trop ami de la paix pour rompre la glace, se contentait d'aller trouver le vieux soldat et d'épancher dans son cœur d'or et de fer tout ce que le sien recelait d'amertume.

Un jour que le comté était venu à la Maison-aux-Lauriers, plus incroûte que de coutume et dans un état d'exaspération où ne l'avait point encore vu le grognard, celui-ci lui dit tout d'abord :

—Ah ! mon Dieu ! mon colonel, sur quel Autrichien avez-vous donc marché ce matin ? Votre visage est aussi bouleversé que le jour où nous vîmes sauter le pont de Leipzig !

—Le comte, en effet, avait appris une nouvelle équipée de la comtesse, alors à Paris.

—Que veux-tu, mon cher Balafre ! lui répondit-il en étouffant un soupir, ma femme se conduisit indignement !

—Encore de la même barrique, fit le grognard en songeant aussitôt au moyen de distraction ordinaire ; absolument comme l'épouse du gros-major des chasseurs à cheval, vous savez, celui qu'on appelait M. Sans-Nez, et cependant celui-là n'était pas comme vous dans son ménage, mon colonel. ... Pardieu, excusez, je veux dire que c'était un dur à cuire !

—Tu veux parler de Massenet ? fit le comte.

—Juste ! ... M. Massenet, fier comme feu Artaban, et toujours posé sur la hanche.

—Ce n'était pourtant ni un méchant homme, ni un mauvais officier, ajouta le comte ; mais c'était un breilleur et un casseur de flourets ; aussi Dieu sait ce qu'il lui en a coûté ! ...

—Le nez, interrompit le grognard ; rien que cela : aussi, les grenadiers le sentaient peu, M. Massenet. Vous ne connaissez pas la chose, comme moi, mon colonel, parce que vous n'êtes pas encore entré chez nous ; mais moi. ... Je vois vous la conter, si vous voulez ; ça vous distraira modérément. Passons dans la petite salle.

Après avoir présenté à d'Harleville la pipe dont il usait habituellement, le grognard chargea sa bouffarde, prit un flacon d'eau-de-vie qu'il posa sur la table, et s'assoyant en face du comte, le menton appuyé dans ses deux mains, il lui dit :

—Mon colonel, le major Massenet n'était en 1805 que brigadier dans les guides, c'est-à-

dire dans les chasseurs à cheval de la garde, lorsque...

—Je suis qu'il eut un avancement rapide, interrompit le comte en hochant la tête.

—Et des plus rapides dès qu'il fut marié, fit à son tour le grognard avec une légère grimace ; ce qui ne l'empêchait pas d'être d'une fierté, d'un orgueil... mais ça nous est inférieur. Un jour donc qu'il était d'estafette à Saint-Cloud, et qu'il attendait avec nous dans le petit poste de la manufacture, qu'on vint lui ordonner d'enfourcher le poulet d'Inde pour porter un ordre, le dîner arriva. Les camarades s'exprimèrent d'offrir au brigadier, quoique, d'une autre arme que la nôtre, d'en prendre sa part. ... M. Massenet refusa nettement, en montrant son uniforme et ses galons que dit-il, il ne devait pas compromettre ! ...

—Ce brigadier eut tort, fit le comte, il devait répondre à cette honnêteté des grenadiers.

—Ce n'est pas dubitatif mon colonel ; aussi vous allez voir : nous nous piquâmes, nous fîmes notre plan, et quand la semaine suivante, nous rentrâmes à l'École-Militaire, où nous étions casernés avec les chasseurs à cheval, ceux-ci se chargèrent de nous venger.

—L'un d'eux, guettant le moment où M. Massenet passait sous leurs fenêtres, cria à tue-tête, en se cachant la figure, bien entendu : "Charivari pour les jambes du brigadier Massenet qui, par fierté, n'a pas voulu manger la soupe avec les grenadiers à pied !" — Vous savez, mon colonel, comment ses jambes étaient ficelées ?

S'entendant charivarisé ainsi, M. Massenet monta furieux dans la chambre de l'escouade d'où le cri est parti et, articulant des paroles que je n'oserais répéter devant vous, mon colonel, il tire son sabre, et provoque l'insolent qui a osé élever la voix contre son supérieur. Mais les chasseurs s'étaient donné le mot : tous gardent le plus profond silence et fais-

sent le brigadier faire tout seul ses évolutions avec son bancaal. Enfin, lassé de ce rôle de casseur d'assiettes, il reprend le chemin de l'escalier ; mais à peine se trouve-t-il dans le cou du quartier que le même cri et le même charivari recommencent à la fenêtre d'une chambre plus élevée : le brigadier se met dans une nouvelle fureur, sans pouvoir parvenir à faire rompre d'un mot le silence absolu que s'obstinent à garder les guides.

—Voulant éviter de pareilles scènes, M. Massenet crut devoir changer sa sortie de l'École-Militaire : au lieu de prendre la porte qui donne sur le Champ-de-Mars, il s'en va par la porte qui donne sur le boulevard Suffren... Enfoncé !... Les grenadiers à cheval occupaient les bâtiments devant lesquels il était obligé de passer, et le charivari recommença de leurs fenêtres sans répondre autrement que par une parfaite immobilité aux provocations furibondes du malheureux brigadier. Enfin ne sachant où donner la tête, M. Massenet, n'eut plus qu'à porter plainte à son colonel, ce qui ne l'empêcha pas d'entendre encore pendant quelque temps le même concert.

—Mais tu ne dis pas comment son nez...

—Ah ! voilà, mon colonel : un jour que M. Massenet, alors maréchal des logis, passait à la barrière du Maine, il entend un jeune brigadier d'artillerie de la garde, qui fédonnait par hasard, la fameuse chanson de : *bon voyage, monsieur Dumollet !* Toujours poursuivi par le charivari de l'École-Militaire, et pensant que l'artilleur voulait le persiffler, il s'avance, lui saisit le bras brusquement, et lui dit :

—Est-ce que, par hasard, ce serait pour moi que tu chantes cette romance, blanc-bec que tu es ?

L'artilleur, qui ne songeait pas à mal, un peu surpris de cette demande intempéative, et plus encore du ton avec lequel elle lui était adressée, lui répond innocemment :

—Major, je ne vous connais pas, et je ne sais pas de quel droit vous venez m'interpeller ; fichez-moi la paix !... Et il entonne : " *Bon voyage, monsieur Dumollet !* " — M. Massenet tremblait de rage :

—Est-ce que tu voudrais faire le crâne avec moi ? récupéra-t-il.

—Pourquoi pas ? répondit l'artilleur, en jetant en riant un coup d'œil d'inspection sur les jambes de M. Massenet.

—Allons ! un peu vite, fit le maréchal des logis chef ; pausons derrière le mur de ronde, et dégalons !

Malheureusement pour moi, M. Massenet m'avait aperçu à quelques pas ; il vint à moi en me disant : " Grenadier, sers-moi de témoin ; j'ai une affaire avec un canonnier." J'appelai un camarade qui s'amusa comme moi à voir tirer des macarons, et nous nous rendîmes tous les trois à la barrière des Fourneaux. Le jeune maréchal des logis d'artillerie nous avait demandé un quart d'heure pour nous y rejoindre avec ses témoins. Je le vis encore arriver, tout essoufflé ; c'était un blondin, beau garçon et solidement constitué. Il sortit de sous sa capote une paire de flourets demouchetés, ce que voyant M. Massenet :

—Rebouchonne tes flourets, blanc-bec ! lui dit-il insolentement ; ces armes sont bonnes pour les pékins ; mais pour nous autres, c'est différent : n'avons-nous pas nos lames ?

Un des témoins prêta son sabre au jeune homme, qui ne disait rien ; lui ; mais à peine furent-ils en garde, que M. Dumollet, qui voit que tout blanc-bec qu'il était, le canonnier serait pour lui une mauvaise pratique. En effet, au moment où M. Massenet, pour en finir, s'appuyait par un coup droit, à infiltrer six pouces de lame dans l'estomac du blondin, celui-ci rompit d'une semelle, puis, tout à coup, se précipita sur son adversaire, exécuta

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

DEBATS SUR LA SECONDE LECTURE DU BILL D'EDUCATION.

Jeu. 7 Mai.

M. Papineau propose la seconde lecture du bill. Il considère que personne ne peut avoir d'objection à cette mesure...

M. Laurin.—M. l'Orateur, je dois m'opposer à la seconde lecture de ce bill. L'année dernière je me suis opposé à la seconde lecture d'un bill semblable...

M. l'Orateur.—M. Laurin, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

M. Colville.—M. l'Orateur, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

M. Chauveau.—M. l'Orateur, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

M. Berthelot sur-prise que l'hon. membre pour Lotbinière communique les dispositions de la chambre...

M. Tascheau.—Je dois répéter ce que j'ai dit dit par l'honorable membre pour le comté de Lotbinière...

M. Colville.—M. l'Orateur, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

M. Chauveau.—M. l'Orateur, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

toujours eu un bon effet, celui de faire prendre la parole à l'honorable solliciteur-général pour le Bas-Canada...

Je dois dire cependant que je suis sérieux et très sérieux en secondant la motion de l'honorable membre pour Lotbinière...

M. l'Orateur.—M. Tascheau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

M. l'Orateur.—M. Colville, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

M. l'Orateur.—M. Chauveau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

dernière; je ne suis pas de ceux que le seul mot de taxe effraye assez pour leur faire abandonner les plus chers intérêts du pays...

Je dois dire cependant que je suis sérieux et très sérieux en secondant la motion de l'honorable membre pour Lotbinière...

M. l'Orateur.—M. Tascheau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

M. l'Orateur.—M. Colville, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

M. l'Orateur.—M. Chauveau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

territoriales. Peut-être que le solliciteur-général qui était sur le point de faire partie de l'administration en savait plus long que lui...

Je dois dire cependant que je suis sérieux et très sérieux en secondant la motion de l'honorable membre pour Lotbinière...

M. l'Orateur.—M. Tascheau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

M. l'Orateur.—M. Colville, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

M. l'Orateur.—M. Chauveau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

avec son sabre un moulinet si rapide qu'on eût dit un soleil du feu d'artifice de la Saint-Napoléon...

—M. l'Orateur.—M. Tascheau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

—M. l'Orateur.—M. Colville, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

—M. l'Orateur.—M. Chauveau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

—M. l'Orateur.—M. Tascheau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

Et là-haut son coup aussitôt, il brisa la machine au pauvre Massenet.

—M. l'Orateur.—M. Tascheau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

—M. l'Orateur.—M. Colville, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

—M. l'Orateur.—M. Chauveau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

—M. l'Orateur.—M. Tascheau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

Cocagne. Il fallait les voir, entourés du comte, du vicomte, de Lucienne et de mademoiselle de Saint-Angé...

—M. l'Orateur.—M. Tascheau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

—M. l'Orateur.—M. Colville, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

—M. l'Orateur.—M. Chauveau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

—M. l'Orateur.—M. Tascheau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

Et le gogard répondait d'une voix émue: —Oui, mon colonel. Voilà la chose!

—M. l'Orateur.—M. Tascheau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

—M. l'Orateur.—M. Colville, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

—M. l'Orateur.—M. Chauveau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

—M. l'Orateur.—M. Tascheau, je suis très honoré de voir que vous vous êtes opposé à la seconde lecture de ce bill...

LA REVUE CANADIENNE. MONTREAL, 12 MAI, 1846.

La Session Legislative.

DEBATS DE JEUDI DERNIER SUR LES AMENDEMENTS A LA LOI D'EDUCATION.—LE PRESENT BILL POURRAIT A CE QU'UN TAUX EGAL DE COTISATION SOIT FIXE PAR LA LEGISLATURE POUR LE SOUTIEN DES ECOLES...

MARCHANDISES NOUVELLES J. L. BEAUDRY & CIE. No. 50, RUE NOTRE-DAME.

Nous donnons aujourd'hui, comme nous l'avions promis dans notre dernier numéro, les dé-

bats intéressants qui ont eu lieu Jeudi dernier sur les amendements proposés à la loi d'éducation, par M. Papineau. L'année dernière, lors de la discussion et de la sanction de cette loi, nous avons exprimé notre opinion et depuis ce temps elle n'est pas changée. Il faut non seulement faire instruire nos compatriotes bon gré malgré, mais il faut se hâter de le faire ; il n'y a pas un instant à perdre. C'est à tous les hommes éclairés et influents du pays un devoir impérieux de faire voir la nécessité de cette mesure coercitive. L'ignorance, comme l'a si bien dit M. La Fontaine, est la taxe la plus forte que l'on puisse faire peser sur une population. Nous croyons donc que l'amendement n'est pas prématuré et nous savons gré à M. Papineau de l'avoir proposé.

La séance de Vendredi soir a présenté un de ces scandales, une de ces scènes malheureuses qui ne produisent que de mauvais résultats, sans profit aucun ; c'était au sujet des résolutions de M. Cayley, sur les frais d'administration de la justice dans le Haut-Canada. M. LaFontaine fit un discours énergique contre les iniquités de l'acte d'union qui n'est autre chose que la spoliation d'une province au profit de l'autre. M. LaFontaine répéta en même temps la législation inique du conseil spécial ; ce discours fit sensation. M. Aylwin exprima son enthousiasme, certainement avec trop de bruit, et M. Hall qui en parait la circonstance lui tint toujours tête, ne voulut pas laisser échapper l'occasion de faire une sortie, contre l'honorable membre pour Québec. M. Viger adressa quelques mots à la chambre, mais il fut interrompu par M. Aylwin. Alors, M. DeBourcy se mit de la partie ; on sait que des choses de cette nature vont vite quand il s'en mêle. Les remarques de M. DeBourcy étaient si bien prises à augmenter l'irritation et à provoquer la scène qui suivit. Comme à l'ordinaire M. DeBourcy adressa l'éloge et l'outrage sur ses compatriotes. Ils avaient bien mérité leur sort ; c'était leur mauvaise conduite qui avait amené et la suspension de la constitution et l'existence au conseil spécial, etc.

Nous ne saurions trop flétrir et signaler à l'indignation publique, la conduite indignante de M. DeBourcy en cette occasion. Cet homme n'a plus rien de canadien. Chaque fois qu'il parle, il exprime la haine et le mépris le plus rouvéralin de ses compatriotes. Après tous leurs malheurs, s'il diffère d'opinion politique avec la grande majorité du pays, ne sait-il pas qu'il devient scélérat et non se glorifier de leurs infortunes ? Au reste, d'un bout du Bas-Canada à l'autre, on l'estime à sa juste valeur.

Son discours fut d'abord interrompu par des sifflements, puis par des cris d'improbation de la part de plusieurs membres de l'opposition, parmi lesquels M. Aylwin prit une part importante. M. DeBourcy poussa à bout apostrophant le membre pour Québec, d'une manière fort-à-fait personnelle en disant : M. le président, (il est peut-être bon de remarquer en passant, que celui qui était au fauteuil, au lieu de tout ordre et de decorum, était tout-à-fait fêtré par M. DeBourcy.) Si vous ne pouvez rien respecter l'ordre, je vais aller dans la chambre et je tire le nez du membre pour Québec. M. Aylwin poussant un cri de réprobation : *Fais-y et, guère que tu es, si tu n'as.*

La plus grande confusion succéda à ces charmantes paroles. Toute la chambre était sur pied. On pouvait croire que ces honorables législateurs en venaient aux mains, quand l'orateur prit son fauteuil et sur la motion de M. Armstrong fit vider les galeries. Après quelques moments d'explications, des apologies furent échangées entre ces messieurs, on en vint même aux poignées de mains, et tout rentra dans l'ordre.

Que conclure de tout cela ? Qu'il y a des honorables membres, qui ne se conduisent pas comme ils devraient dans la chambre, et qui par la même, se font mal à eux-mêmes et au parti auquel ils appartiennent.

Hier soir la chambre a reçu le rapport du comité, nommé vendredi soir, sur l'administration de la justice en Haut-Canada. La séance a été en grande partie occupée de la discussion que ce rapport a fait naître. Le comité recommande l'adoption de la résolution suivante :

1. Résolu, Que ce Comité est d'avis que les frais de l'administration de la Justice Criminelle dans le Haut-Canada, ci-devant soldés par des taxes locales, soient défrayés à l'avenir à même le revenu consolidé, en la manière suivante, savoir :—

Un tiers durant l'année 1846.
Deux tiers durant l'année 1847.
Et ensuite en totalité.

Le Dr. Laclé a fait un discours remarquable, auquel la chambre a prêté une oreille attentive. Ce monsieur est un de nos bons orateurs de l'opposition, son argumentation est forte, serrée, concise et hérissée de chiffres ; sa logique est irrévocable, elle combat son adversaire elle le presse le terrasse aux premiers mots ; ce que le Docteur avance il est toujours prêt à le prouver. Hier soir, il a déroulé le tableau de toutes les spoliations dont nous sommes les victimes depuis l'Union. Il a montré cette belle province du Bas-Canada, telle qu'elle était lors de cet acte d'iniquité. Il a rappelé l'état de banqueroute du Haut-Canada alors qu'il avait un million de dettes, et pas un sou pour payer. Il a prouvé que depuis, les coffres publics étaient annuellement pillés, au profit du Haut-Canada et au détriment de Bas. Il a prouvé enfin que le gaspillage des deniers publics dans le Haut-Canada était tel, que nous allions bien vite à trois millions de louis.

L'espace nous manque aujourd'hui pour donner ce beau discours. Ce sera pour le prochain numéro.

Cette discussion amena naturellement sur le tapis l'état comparatif des deux sections de la province. Nous admirons autant que qui que ce soit l'amour du pays, mais celui des membres

du Haut-Canada était hier si exagéré qu'il frôlait le ridicule. Selon eux le Haut-Canada est le pays le plus beau, le plus riche, le plus fécond, le plus prodigieux, qu'il y ait au monde, et pour le Bas-Canada :

C'était lui faire beaucoup d'honneur
Que lui offrir sa main et son cœur.

Nous nous sommes crus un moment en pleine Gascogne, surtout quand l'honorable membre pour Durham nous a dit : que le comté seul qu'il représentait pouvait cette année charger 500 vaisseaux de ses produits. C'était un peu fort. Aussi cette charge eut un feu libre. MM. Hall, Cayley et Gowan prétendirent que vu l'importance du Haut-Canada, l'Union était d'un immense avantage pour le Bas, enfin, on s'efforça en vain de prouver après le gaspillage de notre argent, tous deux pauvres et sans le sou, que jamais nous n'avions été aussi riches ; on ne voulut pas admettre du tout que l'Union des deux provinces était un mariage en extremis, que le Haut-Canada était en banqueroute et que c'est notre argent qui le soutient.

Malgré les protestations de nos députés, les résolutions furent emportées par une majorité considérable, la division étant de 44 contre 19. Parmi les Bas-Canadiens qui votèrent pour les résolutions, furent MM. Viger, Papineau, TACHÉ, DeBourcy et quelques membres des townships.

On peut se demander aujourd'hui quel sera le dénouement de tout cela ; nous l'avons déjà dit, la *hâteuse banqueroute*. Alors le plutôt ce sera fini, le mieux ; *when things get so bad, they must mend.*

INCENDIES DESASTREUX.

Depuis plusieurs jours on n'entendait parler que d'incendies dans les montagnes et les forêts au nord du fleuve, depuis les nouveaux établissements sur la rivière Sainte-Anne de la Péraie jusqu'à Saint-Férol et même au-delà ; ces bruits étaient confirmés par une fumée épaisse, accompagnée d'une forte odeur de terre brûlée, qui obscurcissait l'atmosphère ; et une sécheresse prolongée faisait craindre que le feu ne gagnât les habitations. Ces prévisions ne se sont malheureusement que trop bien réalisées. Nous manquons encore de détails précis sur les ravages de l'élément destructeur dans les établissements compris dans l'espace indiqué. On dit cependant que dans celui de Stoneham, derrière Beauport, ce village est à terre, maison sur maison, les prairies des flammes, et qu'il a brûlé une immense quantité de bois de chauffage préparé pour cette année.

Mais ce qui est affreux, ce qui ne peut qu'émouvoir tout cœur sensible, et ce qui réclame les secours les plus prompts de la charité publique et du gouvernement, c'est la position des habitants de la jeune et intéressante colonie du Saguenay, aujourd'hui en ruines : trois mille personnes sans abri, sans pain et sans moyen de s'en procurer, loin de tout établissement où ils pourraient recevoir du secours ! Les déclarations détaillées du désastre dont ils ont été frappés sont contenues dans la lettre suivante du révérend père Honorat, missionnaire, à Mgr. l'Archevêque :

Grande Baie, 6 mai 1846.

Monsieur, Dieu nous a aussi visités. Nous sortons du feu qui a consumé hier en deux ou trois heures nos deux grands villages de la Grande Baie, moins le village de Saint-Maximilien, le presbytère, la maison et le hangar de la Compagnie et une douzaine de pauvres maisons que celles-ci ont conservées. La plupart des maisons de la campagne et leurs dépendances sont aussi devenues la proie des flammes. Il en a été de même sur le bras du Saguenay qui conduit à Chicoutimi comme tout autour de la Grande Baie. Un homme arrivé hier soir de ces parages nous a donné cette triste nouvelle.

Avec les habitations des particuliers les moulins de M. Price, tous ses moulins, tous ses quais sont également devenus la proie des flammes. Jamais position n'a été pareille à la nôtre. Il y a de deux à trois mille personnes à nourrir, et c'est tout vu plus les provisions restées de l'hiver dans les magasins de M. Price pourront suffire pour quelques jours. Le besoin de nouvelles provisions est on ne peut plus pressant.

La famine a dévoré et maisons et animaux en grand nombre, et provisions et vêtements, instruments d'agriculture ; tout en un mot, même le grain déjà semé sur la plupart des terres, ainsi que celui qui ne l'était pas encore. Nos habitants n'ont plus rien, absolument rien, pas même le moyen de gagner leur vie ailleurs de retourner dans leur anciennes paroisses ; mais combien peu seront rassurés sur ces moyens, ayant presque tous quitté leurs paroisses précieusement parce qu'il n'y avait pas le moyen de vivre.

La perte des habitants est grande ; ils ont tout perdu. L'excellent M. Blair qui ici le représentant de M. Price est conduit admirablement au milieu de ce triste événement. C'est, après Dieu, sa sollicitude et sa sage direction, que nous devons d'avoir conservé le peu qui reste. La pompe de l'établissement est encore en action en ce moment ; elle a obtenu tout ce qu'on pouvait obtenir. Il est onze heures du soir. Le vent a entièrement cessé ; mais il y a encore du feu dans les ruines et sur une partie des quais. Bénissez-nous, priez pour nous ; je n'ai pas besoin d'ajouter : secourrez-nous. Les bons habitants de Québec qui ont tant souffert du même fléau, trouveront encore dans leur inépuisable charité des moyens de venir à notre aide. Ici pas un voisin ne peut assister son voisin. Il n'y a plus au hangar que 20 quarts de farine et un plus grand nombre de quart de lard, mais il n'y a plus rien chez les particuliers : *Quid hoc inter tantos ?* Mais Dieu est là, et la charité chrétienne ne fera pas défaut.

Je suis avec un bien profond respect,

J. B. HONORAT, D. J. M.
A Monseigneur, l'Archevêque de Québec,

M. Price a été en cette occasion la providence des malheureux. Son agent, M. Blair, après avoir distribué le peu de provisions qu'il y avait dans ses hangars, est monté à Québec sur le bateau à vapeur Pœanthonas, pour activer l'envoi d'autres secours, et M. Price a déjà expédié par le même bateau environ 600 quarts de farine et du lard à proportion. Mgr de Sidryne a aussi envoyé, dit-on, une vingtaine de quarts de farine et quatre de lard.

Sur une réquisition en tête de laquelle se sont placés nos deux vénérables et charitables prêtres,

M. le maire de Québec a convoqué pour demain ses assemblées des citoyens de cette ville qui se tiendra à l'hôtel-de-ville mercredi à deux heures. Une trentaine de pauvres familles incendiées sont montées samedi en grélotte.

Une lettre des Trois-Pistoles, datée du 6 mai, contient ce qui suit :

Le feu a couru hier dans St.-Fabien, St.-Simon, les Trois-Pistoles ; plus de vingt-cinq bâtiments, maisons, et granges, ont été consumés ; des chevaux même ont brûlé dans les écuries ; la consternation règne parmi nous.

Une pluie qui était vivement désirée non seulement à cause des feux, mais des biens de la terre, a commencé hier, matin et continue encore à l'heure où nous mettons sous presse.

CARTE TOPOGRAPHIQUE DE MONTREAL.

Nous remercions M. R. W. S. McKay, de la copie de cette magnifique carte qu'il a bien voulu nous adresser. Certainement cet ouvrage fait honneur et à la ville qu'il représente et aux artistes qui y ont mis la main. Le plan est exact, fidèle, bien tracé ; la vue du port excellente, celles des différents monuments de la capitale, qui servent de cadre à la carte, tout à fait bien. M. James Cane, ingénieur civil, est la personne à qui la plus grande partie de l'honneur est due ; car c'est lui qui a tracé la carte et qui l'a fait exécuter. On peut se la procurer au No. 127, rue Notre-Dame, la librairie de M. McKay.

Un avis publié dans les journaux anglais de cette ville, annonce que Son Excellence le gouverneur-général et Madame la Comtesse de Cathcart recevront à Monkland, lundi 25 courant les Dames et Messieurs qui s'y présenteront de 9 heures à midi. Chacun devra être muni de deux cartes, l'une devant être donnée dans le vestibule et l'autre à l'aide-de-camp de service. Cette cérémonie a lieu en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté la reine Victoria.

Le vaisseau de S. M. le *Canopus* de 84 canons, est arrivé à Halifax en 21 jours de la Jamaïque, avec l'aile gauche du 77^e régiment qui a été débarqué à Halifax. L'aile gauche du 43^e, s'est embarqué à bord de ce vaisseau pour retourner en Angleterre.

Au départ du *Cambric*, plus de 300 vaisseaux avaient déjà fait voile des différents ports de la Grande-Bretagne pour Québec et Montréal.

Les cultivateurs qui se plaignent depuis longtemps de la sécheresse et qui demandaient de la pluie à grands cris ont été exaucés. Il pleut depuis samedi soir sans interruption et la terre doit être maintenant suffisamment imbibée, et peut-être un peu trop. Le temps s'est mis au froid et il est tombé quelques grains de neige ce matin.

L'ILE DE TERRENEUVE.

Nous devons à l'obligeance d'un de nos jeunes concitoyens les données statistiques suivantes. Ce jeune monsieur, lors de son retour d'Europe il y a quelques semaines, était passager à bord de l'*Unitaria*. Nos lecteurs savent, sans doute, que par suite de la mal-adresse et de l'inexpérience du capitaine, ce steamer eut une bien malheureuse traversée ; après avoir passé une huitaine d'heures dans les glaces, après beaucoup de misères et de dangers, il parvint à entrer dans le port de St. Jean de Terre-Neuve.

Poussé dans cette île malgré lui, notre jeune ami ne crut pas devoir en sortir, sans prendre sur elle toute les informations qu'un voyageur intelligent cherche toujours à recueillir ; nous le remercions d'avoir bien voulu nous passer ses notes. Le sort et l'état de nos sœurs coloniales nous intéressent.

On est occupé en ce moment dans la législature de Terre-Neuve, de la proposition d'un bill de milice. Les populations ne veulent pas être appelées hors des limites de l'île. Nous avons devant nous ce projet de loi ; il y a loin des clauses de cette loi à celles si rigoureuses contenues dans la loi. Le bill de Terre-Neuve est simple et lucide. Il contient seulement sept clauses. Le note est un vrai code pénal, plutôt convenable à des forêts qu'à des hommes libres.

La législature de Terre-Neuve est amalgamée, c'est-à-dire que les deux branches siègent ensemble ; il y a dix conseillers nommés par le gouverneur et quinze représentants.

Le revenu de l'île, comprenant les droits impériaux et coloniaux, s'éleva à 250,000.

D'après le dernier recensement (1845) la population est distribuée comme suit :

District de St. Jean,	Population,	Représentants.
Canaplan Bay,	25026	4
Trinity	8901	1
Bonavista	7227	1
Tweedergat et Fogo,	6744	1
Furyland,	4370	1
Placentia et St. Mary's	6173	2
Buenos	4558	1
Fortune Bay,	5100	1
	96295	15

Catholiques Romains,	46785
Protestants Episcopaliens,	34281
Presbytériens,	676
Wesleyens,	14239
Congrégationalistes,	394
Protestants d'autres dénominations,	20
	96295

Aveugles,	51
Sourds et Muets,	39
Idiotis,	50
	143

Barils de Patates,	241341
Minots d'Avoine et autres grains,	11695
Tonneaux de Foin,	9986
Do Paille et fourrage,	1127
Chevaux,	2409
Bœufs à cornes,	8135
Moutons,	5750
Cauchons,	5077
Chèvres,	5791

CORRESPONDANCE.

LES EDITEURS DU JOURNAL MEDICAL DE MONTREAL ET LEUR BILL DE MEDICINE.

Monsieur l'Editeur.

Nous oserions manquer à notre devoir comme amis de la vérité et des intérêts de nos compatriotes, si nous n'entreprenions pas de réfuter un article du dernier numéro du Journal Médical de Montréal, dirigé contre l'Ecole de Médecine de cette ville.

Dans cette production qui nous a paru particulièrement remarquable par l'étroitesse et l'égalité des sentiments, les éditeurs commencent par se montrer étonnés de l'opposition que l'on fait à une mesure aussi importante pour le pays que l'est un bon système d'éducation médicale. Mais quel est le bon système d'éducation de ces messieurs ? (car il n'y a pas à douter que le Bill de Médicins dont il va être parlé, ne soit leur ouvrage), une mesure tendant, suivant nous, à ruiner les plus chers intérêts de la profession médicale parmi la majorité des habitants du pays. En effet, ce Bill refuse, à toute Ecole médicale qui n'est pas pourvue d'une chartre royale comme l'Université du Collège McGill, le privilège de donner des certificats ou diplômes ad *practicandum* ; c'est-à-dire, des certificats au moyen desquels on puisse obtenir une licence sans être obligé de se soumettre à un second examen. Et c'est parce que nous réclamons contre une telle injustice, ou une telle partialité que les Editeurs nous reprochent de faire de l'opposition à leur Bill ! Certes nous avons grand tort de vouloir contraindre ces messieurs dans leur système de législation, eux qui se croient permis d'accuser d'une ambition terrible et dangereuse, ceux qui réclament du gouvernement et de la législature des droits égaux et une justice égale, la protection qui est accordée à d'autres. Si le Bill maintenant devant la chambre passait sans amendements il en résulterait l'impossibilité d'enseigner en langue française avec le même avantage qu'en langue anglaise, et par là même une injustice réelle et grave pour la très grande majorité de la population du Bas-Canada. Ainsi nous sommes loin d'envier la question comme une affaire entre le Collège McGill et l'Ecole de médecine de cette ville ; maniere de voir qu'on aurait pu nous imputer en se reportant qu'à l'article du journal médical uniquement dirigé contre cette dernière. Pourquoi, par exemple les mots "Reconnus par la loi" ne remplacent-ils pas convenablement les mots "incorporées par chartre Royale" ? ("Sur-tout parce que par la loi devient moins favorable un système de spéculation et de monopole qu'un semblait vouloir créer en faveur du Collège McGill ?

Le passage suivant mériterait d'être transcrit :

"In the question before us, we see the best interests of that profession menaced, and we would be wanting in our duty did we not solemnly protest against the pretensions of the school of medicine, and in laying these, our views, open to the profession generally, we call upon that profession to support us in them, fully persuaded, that a large, a very large majority of the British practitioners of Canada, who desire to see their profession placed on some more elevated and stable position than it now occupies, will fully sustain us."

Et nous donc, médecins canadiens, nous comptez-vous pour rien ou presque rien dans la balance ? sommes nous moins nombreux et moins respectables que vous ? ou supposez-vous que nous avons moins que vous à cœur d'élever notre profession au degré de dignité qui lui convient ? Est-ce qu'en établissant cette distinction d'origine pour appuyer votre projet, vous ne craignez pas de laisser paraître à découvert l'injuste préférence et l'injuste partialité ? Et ne seroit-ce pas de cette préférence et de cette partialité que viendrait le refus de reconnaître la légitimité de ce que vous appelez nos prétentions ? ne seroit-ce pas cette préférence et cette partialité qui vous aurait mis dans des dispositions assez hostiles envers l'Ecole de médecine de Montréal, pour devenir incapables de voir et de reconnaître que les intérêts de la profession parmi les Canadiens d'origine et de langue française demandent qu'ils aient une institution indépendante, par la raison que les leçons sont données exclusivement en langue anglaise au Collège McGill, pour ne parler que de ce seul inconvénient.

Nous ne reprochons pas aux éditeurs de n'avoir pas dit un seul mot, dans leur long article, en faveur ou à la louange de l'Ecole de Médecine parce qu'ils pourraient nous répondre qu'il n'y avait pas de temps à perdre, mais nous dirons qu'ils s'exagèrent ridiculement (pour ne pas nous servir d'un autre terme) le danger de voir se multiplier les écoles jouissant du pouvoir de conférer des diplômes ad *practicandum*, si l'on faisait droit à nos réclamations, et qu'ils doivent avoir aussi bien, sinon mieux que personne, pour qui, en conséquence de quoi, de quel système d'enseignement nous demandons soit faites et des changements sont demandés dans le Bill de médecine, changements, selon nous, indispensables. La tonner générale de la production de MM. les Drs. Hall et McDonnell n'offre-t-elle pas un contraste étonnant avec la phrase suivante : "we do not explicitly and most emphatically any direct interest which either of the universities of McGill College or King's College may have in the matter." Cette dénégation ne semble-t-elle pas contraster aussi avec l'opposition offerte ouvertement, l'année dernière à l'incorporation de l'Ecole de Médecine ?

Pour appuyer leur raisonnement sophistique les rédacteurs nous parlent de la France, où il n'y a que deux écoles qui confèrent des degrés ad *practicandum* ; de la Norvège qui n'en possède qu'une, de la confédération Germanique qui n'en a qu'une pour chaque Etat, etc. Mais où est la logique dans cette comparaison ? Y a-t-il dans ces pays, comme ici, deux populations d'origine et de langue différentes ? Les habitants de langue anglaise ont deux institutions, qui jouissent du privilège de donner des diplômes ad *practicandum* ; nous en demandons une ; et pour cela on aura le droit de nous accuser d'ambition démesurée et pernicieuse. Est-ce la raison ou la passion qui peut suggérer une telle accusation ? et ne pourrait-elle pas être convenablement retournée ? Nos demandes, selon les éditeurs du journal médical sont des prétentions intéressées. Ce reproche doit paraître un peu singulier dans un article évidemment rédigé dans et pour un intérêt particulier. Nos intérêts sont ceux de nos compatriotes et nous nous ferons un devoir de les défendre contre quiconque se permettra de les attaquer.

Le raisonnement que les éditeurs nous présentent nous font tenir pour obtenir le privilège que nous demandons, que ce serait une injustice nous faire que de nous refuser le pouvoir de conférer des diplômes ad *practicandum* ;—que nous avons droit

au même privilège que les Universités ;—que nous nous livrons à l'enseignement d'un grand nombre d'assistants ;—et que nous pourrions aussi bien que les Universités former des élèves capables de faire honneur à la profession ; ce raisonnement disent-ils, est plus plausible que solide. Qu'ils aillent un peu plus loin, qu'ils envisagent les circonstances du pays sans prévention, et s'ils ne trouvent pas notre langage solide, c'est qu'ils ne voudront pas le trouver tel. Mais il ne se contentent pas de nier la solidité de notre argument : "Concede the privilege, disent-ils, and see how long will all this continue" ; et pour faire paraître leur doute raisonnable, ou leur soupçon bien fondé, ils nous parlent des abus qui ont lieu dans les Etats-Unis, où l'on étend les pouvoirs des collèges outre mesure et au détriment de la science, etc ; mais vu la différence des circonstances, messieurs les éditeurs, voudront bien nous permettre de trouver leur comparaison aussi peu logique que notre raisonnement est, suivant eux, peu solide.

Les rédacteurs ajoutent, que si nos prétentions se réalisent, que si nous obtenons de la législature une position indépendante, il deviendrait impossible de refuser la même faveur à toute autre école incorporée. Mais, nous les demandons, quelle notre institution enseignant la médecine en anglais dans le Bas-Canada s'aviserait de demander les mêmes privilèges que le collège McGill ? Ce ne serait donc pas, comme le disent ces messieurs, une injustice commettre envers toute autre école professant en langue ou en anglais ou français qui pourrait se fonder par la suite dans cette partie de la province, que de leur refuser ce pouvoir. Quels sentiments peuvent donc entraîner ces raisonnements aussi faux ?

Une autre forte objection, disent-ils encore, à ce que nous obtenions un privilège d'indépendance ; c'est que nous sommes élus de nous-mêmes et non responsables de nos actes. Deux faussetés. . . . Nous qui aujourd'hui, voulons faire connaître de quelle manière vous vous servez contre l'Ecole de médecine, nous n'avons obtenu une chaire dans cette école, qu'après avoir concouru, et qu'après que notre élection eût été sanctionnée par Son Excellence l'onc, le ci-devant gouverneur. Et pour ce qui est de la responsabilité, ces messieurs ignorent-ils que toute institution incorporée est responsable de ses actes à la province. Les professeurs de l'Ecole de médecine n'ont-ils pas signé l'acte d'incorporation ?

Mais à quel tribunal supérieur l'Université du Collège McGill (dont le collège n'est qu'une branche) est-elle responsable depuis que son caput ne peut plus agir par la retraite de son Principal ? Sont-ce des circonstances aussi ordinaires, qui feront cesser jamais la responsabilité de l'Ecole de médecine de Montréal ?

Les éditeurs terminent enfin leur article en nous accusant charitablement de vouloir sacrifier les plus hauts intérêts de la profession sur l'autel de notre misérable ambition !!! Vraiment cette accusation nous paraît tellement déplacée que nous ne la croyons pas digne d'une réfutation sérieuse.

Correspondance.

Mlle H. S. Québec.—Les Albums sont expédiés. Reçu 6 mois d'abonnement.
Revd. M. J. B. P. Sic, Croix, Lobbimère.—Les Journaux et Albums sont expédiés.
M. O. D. Séminaire de Nicolet— Ditto.
M. H. H. Trois-Rivières Ditto.
M. R. M. New York—votre lettre du 6 nous est parvenue, nous venons.

L. et A. Québec—votre lettre est en main. NOTRE AGENT A QUEBEC—voudra bien nous faire parvenir au plutôt les numéros de notre Journal publiés depuis le commencement de l'année 1846—qu'il peut avoir de trop, notre tirage étant épuisé.

AUX ABONNES DES TROIS-RIVIERES. Les Abonnés à la Revue de Législation et de Jurisprudence en cette ville et ceux de la Revue Canadienne et de l'Album, sont informés que L. E. Désilets, Ecr. Avocat—est chargé de l'agence de nos publications.—Ils voudront bien se conduire en conséquence.

ANNONCES.

NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE DE MONTREAL.

L'annonce que se NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE de la CITE DE MONTREAL, tracée par M. CANE, vient d'être publiée. Cet ouvrage, pour lequel on a rien épargné, contient une description exacte de la Cité telle qu'elle est maintenant, comprenant toutes les nouvelles rues, et tous les Emplacements avec leurs divisions, de manière qu'on peut s'en servir pour désigner une propriété en cas de vente ou autrement. Le Plan a été fait d'après l'arpentage actuel, de manière que cette publication ne peut être que très avantageuse à la prospérité de la Cité.

Cette Carte peut être vue au Magasin du Souverain où on peut s'en procurer.
ROBERT W. S. MACKAY,
No 115 rue Notre-Dame.

SOURCES CALEDONIA.

Le Souverain prend la liberté d'informer le public que l'Etat des Sources Caledonia, est en vente.

L'HOTEL

CONTR SOUS LE NOM DE

BARBARA BOOSE,

qu'il se propose d'ouvrir aux visiteurs le 13. MAI courant. La Maison a été réparée à neuf, et il n'épargnera rien pour rendre le séjour des Sources confortables.

Les eaux des Sources Caledonia présentent l'avantage d'être variées, et d'être efficaces dans différentes maladies. Elles ont été depuis plusieurs années recommandées par la faculté, et leur réputation bien méritée s'est accrue à une grande distance. Les Bains Salés et Sulfureux dont un grand nombre de baigneurs ont retiré tant d'avantage, sont en opération.

Mlle. MONTAGNY aura, comme par le passé, la surveillance des Bains des Dames. La Direction partielle du Dépôt, sur la Place d'Armes, No 4, à Montréal, tous les matins à HUIT heures, et ailleurs aux Sources à environ 8 heures du soir ; les visiteurs qui partiront des Sources à 9 heures du matin seront de retour en ville le soir. Passage, 12c. 6d.

Les prix de pension au Canada House seront comme suit : Par mois, 25 00
A la semaine, 8 00
A la journée, 0 75
HENRY CLIFTON,
12 mai.

(*) Ces mots "Chartre Royale" sont omis dans la traduction française. Il y trouve rasid d'être omis dans l'imprimé.

C. GAREAU, MARCHAND-TAILLEUR, No. 17, Rue St. Gabriel, MONTREAL.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public de cette ville, en général, qu'il vient de s'établir au No. 17, Rue St. Gabriel. Il espère par son assiduité, sa ponctualité et la fin de son ouvrage mériter une part du patronage public.

Il aura constamment en mains un assortiment complet de Draps, Casimères, Tweeds, etc., etc.

Un assortiment choisi de SATINS, SOIES et autres étoffes pour Vestes; le choix de ces étoffes, est du dernier goût, et expès pour les dernières modes.

N. B.—Les personnes fournissant leurs effets, seront servis avec exactitude et à des prix raisonnables.

M. C. G., recevra chaque mois les MODES de Paris et de New-York.

C. GAREAU.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, No. 24, Rue St. Vincent, MONTREAL.

Vis-à-vis la Maison qu'il occupait ci-devant au No. 19, de la même Rue, MONTREAL.

LE SOUSSIGNE informe Messieurs les Curés, Marchands et Instituteurs de la campagne, qu'il vient d'établir une Librairie et une Boutique de Relieurs etc., sous le nom de LIBRAIRIE CATHOLIQUE au No. 24 Rue St. Vincent de cette ville, qu'il aura à vendre tous les articles appartenant à sa ligne de commerce à aussi bas prix que qui ce soit. Il apportera dans la confection de ses ouvrages tous les soins possibles, afin qu'ils ne soient pas surpassés en qualité par ceux offerts par aucun autre établissement de ce genre. Son fond de Librairie sera parfaitement assorti et comprendra tous les livres en usage dans les Ecoles de ce pays, et aussi différents livres de piété ainsi que Papiers, Plumes et Encre etc. etc. etc.

N. B. M. J. B. ROLLAND se chargera de faire exécuter toutes sortes d'impressions, telles que Livres, Pamphlets, Lettres, Circulaires, Cartes d'Adresses et d'Visites, Affiches etc., à des prix très modérés.

J. B. ROLLAND.

Montreal, No. 24 Rue St. Vincent.—mai 1846.

MARCHANDISES NOUVELLES. PREMIERE IMPORTATION CE PRINTEMPS. F. B. BROWN.

INFORME respectueusement les Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir (par la voie de New-York) un assortiment des plus splendides et des plus nouveaux PATRONS DE CHALES D'ETE, de Mousseline de Laine Française, Barèges, etc., etc. RUBANS DE SATIN et autres, pour garnir les chapeaux; HATS, de Paris, de la meilleure qualité; FLEURS ARTIFICIELLES de différentes variétés, Lace, Frange, Boutons ensoin et en acier, etc., etc.

Son assortiment de CHALES légers de Paisley est très complet, il a aussi de la Batiste imprimée de Hoyle.

Partie Ouest de la rue Notre-Dame, No. 203. Montreal, 24 avril, 1847.

CHAPEAUX FRANCAIS.

LES SOUSSIGNES ont l'honneur de recevoir leur magnifique assortiment de CHAPEAUX A LA DERNIERE MODE DE PARIS, E. R. FABRE & Cie. Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, 1 mai.

A LOUER

Un Magasin et Logement, Possession donnée Immédiatement.

DANS cette belle Maison en Pierre de Taille à Trois Étages ci-devant occupé par JAMES CONNELL, SNR, No. 130 Rue Notre Dame. La position de cette maison est la plus désirable de la ville étant sur le côté Sud et dans la partie la plus fréquentée.

S'adresser à BEAUDRY & FRERE. 1 mai, 1846.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE, CONTRE LE FEU, DU COMTE DE MONTREAL.

VIS est par le présent donné, que M. G. N. GOSSELIN est autorisé à collecter ce qui est dû à cette Institution. P. L. LE TOURNEUX, Secrétaire. Montreal, 4 mai 1846.

A VENDRE.

19 VOLUMES de la "Gazette de Québec" publiés par autorité, demi reliure et bien conservés, depuis Novembre 1826 jusqu'à Novembre 1845. S'adresser à E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent. 7 avril.

LIGNE DU PEUPLE DU LAO CHAMPLAIN, TRAJET DANS LA JOURNÉE.

Le splendide et nouveau Steamer,

FRANCIS SAITUS,

CAPT. HENRY J. TISDALE,

NAVIGUERA, durant la Saison, pendant la journée, laissant ST. JEAN, LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à CINQ heures A. M., et WHITE-HALL, MARDI, JEUDI et SAMEDI, aussi à CINQ heures A. M.

En splendide Paquebot

Part de WHITEHALL à l'arrivée du Steamer pour transporter les passagers au Bourg où les Chars seront prêts afin d'arriver à temps pour le Steamer du matin, pour New-York et pour le Great Western Railroad, à temps pour prendre les Chars de Boston.

Pour le Fret et le passage s'adresser au Capitaine à bord.

C. HIBBARD, Agent.

24 avril.

LE NOUVEAU STEAMBOAT EN FER RICHELIEU.

CAPT. J. F. SINCENNES,

A COMMENCÉ,

LUNDI, 27 AVRIL,

Ses voyages réguliers entre

Montreal et Chambly.

HEURES DE DEPART:

DE CHAMBLY, DE MONTREAL, Les Lundis et Jeudis, Mardis et Vendredis

A 6 heures A. M. A 4 heures P. M.

TOUCHANT A TOUCHANT A

St. Mathias, à 6 h. A. M. Verrières, à 6 h. P. M.

Belœil, à 7 " " Lanoraie, à 7 " "

St. Charles, à 8 " " Sorel, à 8 " "

St. Denis, à 9 " " St. Ours, à 11 " "

St. Ours, à 10 " " St. Denis, à 4 " A. M.

Sorel, à 11 " " St. Charles, à 6 " "

Lanoraie, à midi Belœil, à 8 " "

Verrières, à 2 h. P. M. St. Mathias, à 9 " "

F. MOUNT, à St. Charles, AGENTS.

J. BUNKER, à Chambly. 27 avril 1846.

CHEMIN DE FER ENTRE LE CHAMPLAIN ET LE ST. LAURENT.

PRINCE ALBERT.

DE MONTREAL, DE LAPRAIRIE, 9 heures A. M. 6 heures A. M. 12 do. P. M. 10 do. A. M. 4 do. P. M. 2 do. P. M.

LES CHARS DU CHEMIN DE FER. DE ST. JEAN, DE LAPRAIRIE, 9 heures A. M. 10 heures A. M. 12 do. P. M. 5 do. P. M.

LES DIMANCHES. Prince Albert, Les Chars, DE MONTREAL, DE ST. JEAN, 3 heures P. M. 8 heures A. M., où l'arrivée des Steamboats du Lac Champlain.

PRIX DU PASSAGE: Première Classe de Passagers 5s., dite, pour aller et revenir le même jour, 5s. (pourvu qu'ils fassent connaître leurs intentions en prenant leurs cartes). Seconde Classe, 2s. 6d.; dite, pour aller et revenir le même jour, 3s. 6d. (pourvu qu'ils fassent aussi connaître leurs intentions en prenant leurs cartes).

Le fret doit être payé à la livraison. Toute information concernant le fret ou le passage de Montréal doit être fait à bord du Prince Albert. Bureau du Chemin de Fer, Montreal, 5 Mai, 1846.

Brique de St. Ours.

LES Soussignés propriétaires d'une briqueterie considérable à St. Ours, auront à vendre au 1er Juin prochain, plusieurs 100,000 briques de la meilleure qualité, qu'ils livreront soit à Montréal, aux Trois-Rivières ou à Québec.

JOS. MORIN ET FILS. St. Ours. Montreal, 28 Avril 1846.

LES Tours de l'Eglise Paroissiale de Montréal sont actuellement ouvertes pour la saison, jusqu'à la fin d'octobre prochain, à toutes les personnes qui désirent monter au sommet, à 215 pieds de hauteur, et d'où on peut voir toute la cité et les campagnes environnantes. ANT. DUBORD, AUX INSTITUTEURS.

LES Membres de l'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS du District de Montréal s'assembleront à Montréal, dans la salle de l'Institut Canadien, VENDREDI 22 du présent. (Par ordre) J. E. LABONTE, Secrétaire Correspondant. St. Marc, ce 1 Mai, 1846.

O. BEAUCHEMIN, Relieur, informe ses amis et le public en général, qu'il a transporté son Atelier dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent, mai, S'adresser à E. R. FABRE & Cie.

C. E. BELLE, Notaire Public, à établi son Bureau, au No. 29, Rue St. Gabriel.

LE FRANCO-AMERICAIN.

Journal Français démocratique.

PARAISANT les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine. PRIX de l'Abonnement: Pour un an, - - - £1 10 0

Pour six mois, - - - £0 15 0

Pour trois mois, - - - £0 7 6

Le FRANCO-AMERICAIN a commencé le cours de sa publication le 6 avril.

Des arrangements pris en France, avec les écrivains les plus en renom, le mettront à même de donner, avant leur apparition à Paris, les œuvres les plus remarquables de la Littérature moderne.

Office provisoire à New-York, jusqu'au 1er. mai, 41 Ann Street.

On s'abonne à Montréal, aux bureaux de la Revue Canadienne.

EN VENTE, A LA LIBRAIRIE DES SOUSSIGNÉS, LE MOIS DE MARIÉ, Très jolie Edition élégamment Relié. Rue St. Vincent, No 3, -7 avril.

CHAUSSURES FRANCAISES.

LES Soussignés ont encore en main, de leur importation de l'an dernier, un assortiment assez considérable de BRODEQUINS ET SOULIERS pour Dames BOTTES SOULIERS, etc., pour Messieurs, et ils attendent par les premiers arrivages du Printemps, un nouvel assortiment très varié. E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent, No 3.

PORCELAINE, FAIENCE, CRISTAL, GRÈS. EN GROS ET EN DETAIL.

LE Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage. Son Fond de Magasin est maintenant complet avec les différentes descriptions de Marchandises sus-mentionnées, et il appelle particulièrement l'attention sur la grande variété d'articles de KAOLIN IRON STONE.

Tables, décorées et unies, Services pour le Dessert de Thé, le Déjeuner et pour Chambres à Coucher; Lampe, de Lecture, de Palmer, Lampes Couvertes avec Cheminées; Coupes pour manger le Pain, Verres à Gâteaux, à Blanc-Manger, Services pour Thé et Café, de Métal Anglais; Couteaux et Fourchettes pour le Dîner et le Déjeuner, montés en Ivoire, Cuillères à Soupe et à Thé, Cabarets à Thé, Thermomètres, etc., etc.

L'assortiment en Gros est complet, et il se trouve avec un assortiment très étendu de Marchandises communes convenables pour le commerce de la ville et de la campagne, lesquelles peuvent être vendues par ballots ou par lots d'une douzaine.

Pour être vendus à Bas Prix. ROBERT ANDERSON, 171, rue St. Paul, Prèsque vis-à-vis la Maison de Douane. Montreal, 27 fév. 1846.

A VENDRE.

L'ART EPISTOLAIRE, pamphlet de 72 pages; contenant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays? par un Canadien, Suivi d'exemples de lettres d'Affaires de Conduite d'Introduction, de recommandation, &c. &c.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'Auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour &c. On le trouve en vente aux librairies de MM. Fabre et Cie, rue St. Vincent.

C. P. Leprohon, rue Notre-Dame. Rolland et Thompson, rue St. Vincent. Chepeleau et Lamothe; rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable Bureau de l'Arrière.

F. CING-MARS. Prix 20 sous, 7s. 6s. la douzaine.

P. FOURNIER, ENCANTEUR.

No. 40, Grande Rue Saint-Jacques.

LE Soussigné prévient le public de cette ville, qu'il vient d'ouvrir des Salles d'Encaen, au No. 40, Grande Rue St. Jacques; où il fera régulièrement les MARDI et VENDREDI, des ventes de MEUBLES DE MENAGES, etc., etc.

Il se chargera de vendre à commission toutes espèces d'effets et d'articles de ménage, soit chez lui ou au domicile des individus.

P. FOURNIER. Montreal, 10 avril 1846.

MEDICAL HALL.

Rue Notre-Dame.

LE Soussigné offre à vendre, 4000 lb. de Graines de Trèfle, du Nord, de la meilleure qualité. 1500 lb. de Graines de Trèfle de Harvard. 100 minots de Graine de Mil assés, d'une qualité supérieure.

—Aussi— Un assortiment de GRAINES NOUVELLES de Jardin. 31 mars. A. URQUIHART.

BAINS DE LA CITÉ ET DE LA CORPORATION.

Rue des Commissaires.

LES BAINS sont maintenant ouverts au public pour la Saison. BAINS Chauds, Froids, à Douche (pluie) et à Vapeur, A TRENTE SOUS chaque. Montreal, 24 avril, 1846.

A LOUER.

UNE MAISON bien logeable située rue St. Joseph, No. 17, au Faubourg St. Joseph, avec une grande cour, écurie &c. ci-devant occupée par le Dr. CHARLESBOIS. Pour les conditions s'adresser à André Oumet, Ec. Avocat, -23 avril.

PROFESSEUR DE LANGUE FRANCAISE.

ON a besoin à l'ACADEMIE DE MONTREAL d'un professeur de langue française. Il faut qu'il soit muni de certificat, etc. S'adresser à JAMES BELDEN, Directeur. 17 Rue Ste. Catherine, entre les rues St. Urbain et DeBléury. Montreal, 16 avril, 1846.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Montreal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par Encaen Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIEME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, maisons, magasins, remise, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excédant pas trois cent cinquante acres), qu'il peut avoir au prix de sept chelins et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains de St. Forges, lequel droit cessera sur chaque partie desdits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionsnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs et qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émises, lorsque le paiement sera complété.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau. D. B. PAPINEAU, C. T. C.

—Aussi— La Gazette du Canada est prêt de publier cet avis, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. La Chronique & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi prêts de l'insérer. Montreal, 5 Janvier 1846.

CHAMPAGNE A VENDRE.

Quelques Caisnes de CHAMPAGNE de la célèbre Maison de MAX, SUTAINÉ & Cie., de Rheims, Par ED. PAYNE, Agent pour le Canada. 181, Rue Notre-Dame. —Aussi— Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur état naturel. Montreal, 12 Mars, 1846.

P. GOULET, MARCHAND TAILLEUR.

(RECEMMENT ARRIVE DE NEW-YORK.)

L'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis JOS. BELLE, Ec. Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Vestes, etc., etc.

Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servies qu'il est possible à son Magasin.

M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissements des Etats-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cédera à personne pour l'élegance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires. Montreal, 30 janvier, 1846.

A VENDRE A CE BUREAU, LES SEPT LIVRAISONS DE LA Revue de Legislation et de Jurisprudence.

Pris un ECU chaque Livraison.

A LOUER

LE hant de cette Maison avantageusement située dans la rue St. Gabriel au No. 31. Vis-à-vis l'Hôtel du Canada, cette partie de maison peut convenir à une famille, ou à des hommes de profession pour Bureaux. S'adresser au propriétaire. LEWIS T. DRUMMOND. Rue Craig Montreal, 6 Février, 1846.

LES BAINS DE MONTREAL, No. 20, rue Craig, SONT MAINTENANT OUVERTS TOUS LES JOURS.

Depuis 5 heures A. M. à 10 P. M. GEO. GARTH. Montreal, 24 avril, 1846.

EN VENTE A la Librairie des Soussignés, L'HISTOIRE DE NEW-YORK,

Sous les Hollandais, par le Dr. E. B. O'Callaghan. E. R. FABRE, & Cie. Rue St. Vincent. 27 fév.

PROFESSEUR DE LANGUE FRANCAISE.

ON a besoin à l'ACADEMIE DE MONTREAL d'un professeur de langue française. Il faut qu'il soit muni de certificat, etc. S'adresser à JAMES BELDEN, Directeur. 17 Rue Ste. Catherine, entre les rues St. Urbain et DeBléury. Montreal, 16 avril, 1846.

CURIOSITÉ.

LE LUSUS NATUREL dont il a été question il y a quelque temps, de deux enfants qui sont attachés ensemble, presque dans la forme des deux frères siamois, est arrivé en cette ville. On peut le voir à l'Hôtel de Québec.—Prix d'entrée, TRENTE SOUS. 16 avril, 1846.

DAGUERRETYPE.

Nous avons visité, avec beaucoup de plaisir ces jours derniers, l'atelier de M. V. Des-Rochers, peintre en daguerretype, au 142, Rue Notre-Dame. Ce jeune insoucier est né dans les environs de Montréal, et s'est déjà acquis une belle réputation parmi nous, comme peintre en daguerretype. Ses portraits sont d'une fidélité et d'une perfection admirables, il est impossible de faire mieux. Il sait leur donner les couleurs de la vie; vous posez une minute, et vos traits sont reproduits, avec cette animation du teint qui ajoute une double valeur à une physionomie quelconque. Nous recommandons au public ce talent national et du pays, qui rivalise déjà avec tant de succès, avec les meilleurs artistes que nous avons en ce genre de l'étranger.

ATTENTION!

LE SOUSSIGNE informe ses amis et le public qu'il est prêt à recevoir des commandes pour achat d'ÉPICERIES, VINS, PROVISIONS, MARCHANDISES SECHES &c. &c. R. DESRIVIERES, No. 81 Front St. N. B. UN Crédit libéral sera accordé pour toute commande excédant £25. New-York 15 Mars 1846.

UN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années dans le Commerce d'Épiceries et voulant étendre ses affaires, désire prendre un associé qui aurait des capitaux et serait capable de gérer un Commerce d'Importation qu'on se propose d'établir dans cette ville au 1er Mai prochain. S'adresser par lettre à Box 1028 Post-Office, New-York.

ON aura besoin en cette ville au 15 Avril prochain dans un Magasin (en gros) d'Épiceries, d'un jeune homme connaissant les langues Anglaise et Française, et la tenue des livres par entrée double. S'adresser par lettre affranchie, comme sus' Box 1028 Post-Office, New-York. Montreal, 13 Mars, 1846.

Agence a New-York.

J. C. ROBILLARD, No. 5, Nassau Street.

EN présence de l'entraînement et progressif qu'éprouve tous les jours le commerce du Canada, vers les Etats-Unis, le soussigné a cru important de connaître les NOMBRUSES MANUFACTURES, qui, à New-York et dans ses environs, rivalisent énergiquement avec l'Europe.—Il fera donc exécuter d'après les goûts voulus, tous les objets dont on lui confiera les commandes, le ques: Mécanismes à Patentes, Inventions nouvelles, d'art ou d'agriculture, Perfectionnement de constructions, Plan d'architecture publique et privée, Ornements de Salons, Bijouterie et argentierie, Montres et Pendules, Articles de modes, Livres de littérature et de Médecine "publiés aux Etats-Unis," Instruments de Chirurgie. Et objets de tous genres. AUSAI—Marchandises diverses comme ci-devant. N. B. Pour ornements et objets d'Eglise, s'adresser à l'Hôpital-Général, (Sœurs Grises).

ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: l'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc.—et au moins quatre pages de musique par mois. Comme on peut le voir par nos conditions d'Abonnement, en tête de la feuille, on fait une grande déduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour dix chelins seulement, à peu près CINQ CENTS grandes pages de littérature, etc., et CINQUANTE pages de Musique par an. La musique seule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement des deux publications.

Nos conditions de souscription sont: pour les villes, de payer l'abonnement A PREMIERE DEMANDE, et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées, (affranchies) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Mine, STANISLAS DRAPEAU, Chef de l'Aldier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE